



VII^e DOCUMENT
DE MISE EN ŒUVRE

DIACRES

DANS LE DIOCÈSE DE PONTOISE

22 janvier 2021



Diocèse de Pontoise †

Stanislas
Lalanne
Évêque
de Pontoise

A l'occasion de la fête de saint Vincent, diacre et martyr, modèle accompli du service dans l'Église, qui fut mis à mort avec son évêque Valère, je souhaite exprimer quelques convictions et donner des pistes pour nourrir la réflexion sur la place spécifique des diacres permanents dans le dispositif missionnaire de notre diocèse.

Il ne s'agit pas d'un traité général sur le diaconat mais plutôt de quelques éléments de réflexion contextualisée sur la pertinence du ministère des diacres permanents, pour aujourd'hui et demain, dans le Val-d'Oise.

La diversité des ministères : une nécessité pour la mission

Dans ma lettre pastorale du 1^{er} octobre 2018, *La mission, c'est notre vocation*, j'ai défini comme lieux de mission prioritaires pour notre diocèse les familles, les jeunes et les personnes en précarité. Je vois les belles lignes d'actions concrètes qui se dessinent déjà dans les paroisses, aumôneries, services

et mouvements pour annoncer, avec toujours plus d'audace, l'Évangile dans ces lieux de mission.

Je me réjouis que les premiers documents pour la mise en œuvre des orientations de la lettre pastorale soient l'objet d'une appropriation créative de la part des communautés locales.

Provoqué par le contexte de la crise sanitaire avec ses conséquences économiques et sociales, j'ai publié l'exhortation *Saisis par la charité*. Avec elle, j'ai voulu ouvrir une réflexion sur les conversions que nous avons à vivre, personnellement et communautairement, en remplaçant le service des pauvres et des petits au cœur de notre vie pastorale et missionnaire.

Toute conversion spirituelle doit s'incarner de façon concrète. Cela suppose que nous soyons disposés à la création, la transformation ou l'ajustement des moyens humains et matériels à mettre au service de la mission. C'est pourquoi, j'ai demandé la mise en place, dans les paroisses, des conseils de la mission et le déploiement des petites fraternités mission-

naires pour une Eglise en sortie, une Eglise qui sache entrer en conversation avec le monde et se rendre proche des personnes en fragilité.

Dans la même perspective, j'ai lancé un appel à développer de nouvelles formes de vie missionnaire où s'articulent de façon féconde les ministères propres des prêtres, des diacres, des personnes consacrées et des laïcs en mission ecclésiale. Parmi ces ministères, le diaconat permanent a une importance encore mal perçue au sein même de nos sphères ecclésiales, même un peu plus de cinquante ans après sa restauration par le concile Vatican II.

Actuellement, trente et un diacres sont incardinés dans notre beau diocèse. C'est une grâce pour notre Eglise mais ils sont encore trop peu nombreux. A travers ce document, je veux susciter chez les prêtres, les consacré(e)s et tous les fidèles laïcs, un intérêt renouvelé pour le diaconat permanent qui est un don de Dieu pour l'Eglise et pour le monde.

Je souhaite que, sur cette base de réflexion, un travail se poursuive avec les équipes d'anima-

tion pastorale, les conseils de la mission, les services diocésains, les aumôneries et les mouvements d'Eglise, de telle façon que les diacres soient intégrés d'une façon mieux ajustée dans la vie missionnaire du diocèse et des communautés locales.

Les diacres, don de Dieu pour le service des pauvres

Le ministère des diacres, tel qu'il a été restauré en France en 1966, est bien différent de ce qu'il était durant les premiers siècles de la vie de l'Eglise. Il a évolué pour s'adapter aux circonstances et aux besoins de chaque époque, tout comme les ministères des évêques et des prêtres ont vu, eux-aussi, leurs contours se modifier au cours des siècles.

Néanmoins, il est bon de relire les lignes de force de l'évolution de la théologie du diaconat au cours de l'histoire pour pouvoir mieux comprendre et ajuster les missions des diacres aujourd'hui, dans notre diocèse, sans dénaturer ce que l'Esprit Saint a inspiré à l'Eglise primitive.

L'origine du diaconat

La Tradition voit l'origine du diaconat dans l'appel des Sept, tel qu'il est relaté par saint Luc dans les Actes des Apôtres (Actes 6, 1-6).

« En ces jours-là, comme le nombre des disciples augmentait, les frères de langue grecque récriminèrent contre ceux de langue hébraïque, parce que les veuves de leur groupe étaient désavantagées dans le service (*diakonia*) quotidien.

Les Douze convoquèrent alors l'ensemble des disciples et leur dirent : « Il n'est pas bon que nous délaissions la parole de Dieu pour servir (*diakoneo*) aux tables. Cherchez plutôt, frères, sept d'entre vous, des hommes qui soient estimés de tous, remplis d'Esprit Saint et de sagesse, et nous les établirons dans cette charge (*chreia*).

En ce qui nous concerne, nous resterons assidus à la prière et au service (*diakonia*) de la Parole.»

Ces propos plurent à tout le monde et l'on choisit : Etienne, homme rempli de foi et d'Esprit Saint, Philippe, Procore, Nica-

nor, Timon, Parménas et Nicolas, un converti au judaïsme, originaire d'Antioche. On les présenta aux Apôtres, et après avoir prié, ils leur imposèrent les mains. »

De ce récit, nous pouvons d'abord relever que service des tables et service de la Parole sont de même nature. C'est le même mot grec, *diakonia*, qui est utilisé dans les deux cas. Ils ne s'opposent donc pas mais renvoient l'un à l'autre.

Aucune de ces deux formes de service ne peut être négligée sous peine d'injustice. Or, c'est précisément une situation d'injustice que les frères de langue grecque vont mettre en lumière en dénonçant le fait que

NOUS POUVONS RELEVER QUE SERVICE DES TABLES ET SERVICE DE LA PAROLE SONT DE MÊME NATURE.

les veuves de leur groupe se trouvent désavantagées dans le service quotidien. Autrement dit, l'organisation institutionnelle de la vie de la première communauté chrétienne va être ordonnée au service des personnes les plus fragiles.

Configurés au Christ Serviteur

C'est pour porter cette charge du soin des indigents que les Douze vont établir les Sept qui auront été appelés par la communauté sur les critères de l'estime qui leur est accordée par tous, de leur vie dans l'Esprit Saint et de leur sagesse.

Les Sept n'ont donc pas reçu l'imposition des mains en vue d'exercer un pouvoir mais pour servir et veiller à ce que

LES DIACRES RAPPELLENT À LA COMMUNAUTÉ TOUT ENTIÈRE QU'ELLE DOIT ÊTRE SERVANTE DES PLUS FRAGILES.

personne ne soit laissé pour compte. Par la prière des Apôtres et l'imposition des mains, ils reçoivent la force de l'Esprit Saint qui les transforme dans tout leur être.

Le rituel de l'ordination diaconale reprend le geste antique de l'imposition silencieuse des mains par l'évêque qui prononce ensuite la belle prière de consécration dont voici l'épiclese : « *Regarde maintenant, Dieu très bon, celui à*

qui nous imposons les mains aujourd'hui : nous te supplions de le consacrer toi-même, pour qu'il serve à l'autel et accomplisse la fonction diaconale. Envoie sur lui, Seigneur, l'Esprit Saint : par lui, qu'il soit fortifié des sept dons de ta grâce, pour remplir fidèlement son ministère. »

Les diacres sont ainsi configurés au Christ Serviteur. Ils deviennent signes visibles et efficaces de la présence du Christ Serviteur en son Eglise. Ils n'ont pas à porter seuls le souci du service des plus pauvres. Ils sont là pour rappeler à la communauté tout entière qu'elle doit être servante des plus fragiles en son sein mais aussi *ad extra*, sous peine d'être dénaturée si elle en venait à oublier les pauvres.

Saint Paul, dans sa Première Lettre à Timothée (cf. 1 Tm 3, 8-13), atteste la présence de diacres auprès des évêques dès le I^{er} siècle. Le ministère diaconal dans sa forme permanente a existé en Occident pendant le premier millénaire, avec une apogée aux III^e et IV^e siècles.

Saint Laurent est l'archétype du diacre au III^e siècle. Collaborateur de l'évêque et intendant des biens de l'Eglise, il porte le souci que ces biens soient affectés prioritairement au secours des pauvres.

Alors que l'Eglise subissait les persécutions de l'empereur Valérien, Laurent fit distribuer aux miséreux toutes les richesses dont il était dépositaire, de peur qu'elles ne fussent pillées par les persécuteurs. Informé que l'Eglise possédait des trésors, le préfet de Rome fit venir Laurent et lui enjoignit de les livrer pour les besoins de l'Empire. Laurent lui répondit qu'effectivement l'Eglise était riche et que l'empereur n'avait point de trésors aussi précieux qu'elle. Il demanda simplement un délai pour les rassembler.

Quelque temps après, il se présenta les mains vides devant le préfet et lui dit en montrant la foule qui l'accompagnait, constituée de malades, d'estropiés et d'indigents : « Voici les trésors de l'Eglise, sans compter les vierges et les veuves consacrées à Dieu. » Par l'audace de sa parole, Laurent recevra la palme du martyr et son témoignage sera signe visible et

efficace de l'amour de l'Eglise pour les plus pauvres, à la suite du Christ qui s'est fait lui-même serviteur de tous.

Des mutations profondes

A partir du V^e siècle, chahuté par les évolutions du monde et une nouvelle organisation institutionnelle de l'Eglise, le diaconat, dans son état permanent, va connaître des mutations profondes et un déclin jusqu'à sa disparition vers le X^e siècle. Il devient alors seulement une étape vers la prêtrise.

Les causes de ce déclin sont multiples et conjuguées mais, parmi celles-ci, nous pouvons relever les principales.

Alors qu'il avait d'abord connu une expansion essentiellement urbaine, au V^e siècle, le christianisme va se développer dans les campagnes. L'évêque restera en ville tandis que les paroisses nouvellement créées vont être confiées aux prêtres. Les diacres resteront attachés au service de l'évêque.

Pendant quelques siècles, les évêques vont s'adjoindre des

archidiaques, qui assurent un rôle de superintendant des biens ou de secrétaire général, avec des fonctions administratives importantes. Ils représentent l'évêque et administrent le diocèse. Il arrive qu'ils succèdent à l'évêque. La responsabilité des diacres sur les finances leur procurait certainement une influence et un pouvoir qui faisaient ombrage à d'autres responsables. On assiste alors à des dérives du diaconat à cause de querelles de pouvoir induisant un antagonisme entre prêtres et diacres. Progressivement, la fonction d'archidiacre sera confiée à des prêtres.

La traditionnelle relation aux pauvres, qui constituait l'essence même du diaconat, disparaît peu à peu. Cette évolution va être renforcée par le fait que le soin des pauvres, dont les diacres étaient les garants, sera progressivement porté par les princes chrétiens et les monastères qui deviennent des lieux d'accueil de toutes les formes de misère.

De ce fait, au X^e siècle, le ministère diaconal, là où il demeure, va prendre de plus en plus une figure liturgique qu'il gardera en Orient. La vie de

l'Eglise s'organise durant tout le deuxième millénaire autour du ministère sacerdotal.

Qu'est-ce qui a provoqué cette restauration du diaconat permanent au XX^e siècle ?

En 1964, les Pères conciliaires ont voté le rétablissement du diaconat comme « degré propre et permanent de la hiérarchie » et donc l'un des ministères ordonnés, à part entière. La restauration du diaconat s'inscrit dans les orientations missionnaires de l'Eglise, peuple de baptisés, envoyée dans le monde pour manifester la présence du Christ prêtre, prophète et roi.

En fait de restauration, il faut entendre à la fois un retour aux sources de l'Eglise primitive mais aussi le souci de répondre aux préoccupations contemporaines du monde et de l'Eglise.

La restauration du diaconat permanent résulte de tout un processus de réflexion initié dans les années 1930. A cette époque, quelques laïcs, travailleurs sociaux allemands et suisses, se sont constitués

en une sorte de fraternité qui s'appelait la Communauté du diaconat, soutenue par le futur grand théologien du concile Vatican II, le père Karl Rahner. Ils avaient l'intuition de proposer une possible restauration du diaconat, pour rappeler à l'Eglise la figure du Christ Serviteur.

De la Seconde Guerre mondiale jusqu'au concile Vatican II, la réflexion va se poursuivre et un nombre important de textes sur le diaconat va circuler, principalement en France et en Allemagne. Des prêtres allemands et français, dont Mgr Jean Rodhain, fondateur du Secours catholique, et le Père Michel-Dominique Epagneul, fondateur des Frères missionnaires des campagnes, relancent le débat.

En 1957, lors du deuxième congrès de l'apostolat des laïcs, Pie XII lui-même évoque la question du diaconat comme « fonction ecclésiastique indépendante du sacerdoce ». Même s'il estime qu'elle n'est pas encore mûre, ses propos ouvrent la voie à la recherche.

Une grâce pour aujourd'hui

Aujourd'hui, je souhaite ardemment que notre Eglise diocésaine retrouve une « culture de la rencontre » avec les pauvres, selon la belle expression du pape François dans son message pour la journée mondiale des pauvres, le 13 juin 2017.

Dans mes orientations pastorales, j'ai énoncé comme une condition de la nouvelle évangélisation que l'Eglise sache

AUJOURD'HUI, JE SOUHAITE ARDEMMENT QUE NOTRE ÉGLISE DIOCÉSAINNE RETROUVE UNE « CULTURE DE LA RENCONTRE » AVEC LES PAUVRES.

entrer en conversation avec le monde. Cette conversation doit s'instaurer en priorité avec ceux qui appellent au secours, les blessés de la vie, les malades, les réfugiés, ceux qui sont isolés. « *Un pauvre crie ; le Seigneur entend* », dit le Psaume 33.

Dans le brouhaha du monde, la pauvreté et la misère ne font souvent pas beaucoup de bruit ; la charité non plus d'ail-

leurs. Les diacres doivent être les oreilles de nos communautés et des porte-voix pour faire retentir le cri de ceux qui sont

LE PARTAGE AVEC LES PERSONNES EN PRÉCARITÉ NOUS FAIT COMPRENDRE L'ÉVANGILE DANS SA VÉRITÉ LA PLUS PROFONDE.

sans voix. Ils nous aident à élargir notre capacité d'écoute en étant présents sur les terrains que nous sommes peu enclins à visiter.

Le partage avec les personnes en précarité nous fait comprendre l'Évangile dans sa vérité la plus profonde. Voir les pauvres non pas comme un problème mais comme ceux qui nous permettent de découvrir l'essence de l'Évangile, voilà ce que les diacres ont le souci de rappeler à la communauté tout entière.

Les diacres, gardiens de l'esprit de service

Les conditions de l'évangélisation dans notre département sont marquées par la sécularisation, les grandes diversités cultu-

relles, la paupérisation notable dans certaines communes, une population en forte augmentation, mobile et extrêmement jeune, et la présence croissante de l'Islam. Nous devons tenir compte également de la crise généralisée des institutions qui touche aussi l'Église, appe-

lée à une véritable conversion pastorale et dont la voix risque de devenir inaudible au milieu de tous les bruits du monde.

Dans ce contexte, il faut bien prendre conscience que l'Église est sans doute moins attendue comme une Église qui enseigne et célèbre avec faste que comme une Église qui se met au service des plus pauvres. Ce souci des personnes les plus fragilisées et blessées de la vie doit fonder, orienter et irriguer tout l'engagement missionnaire de l'Église. Il n'est pas dissociable de la proclamation du *kérygme* qui constitue l'autre face de la mission de l'Église.

Prendre soin de tous, c'est accompagner la proclamation du *kérygme* par des gestes réels, et pas seulement virtuels, qui lui

donnent chair ; c'est veiller sur chacun de ceux dont nous nous faisons personnellement le prochain.

Il nous faut déployer une spiritualité du service au sein de l'Église, envoyée dans le monde pour servir le salut du monde lui-même. Tous les baptisés sont appelés à donner chair à une Église servante des plus pauvres mais, comme l'affirmait Yves Congar, « à chaque vocation commune à tous les chrétiens correspond aussi une consécration spéciale de quelques-uns, destinée à en renforcer le signe ».¹

« C'est précisément pour que toute l'Église puisse mieux vivre cette spiritualité du service que le Seigneur lui donne le signe vivant et personnel de son être même de serviteur. Il s'ensuit que la spiritualité du service est, de manière spécifique, la spiritualité du diacre. »²

Les diacres ne sont pas des prêtres « en second » ; ils sont dans l'Église les gardiens de

l'esprit de service. C'est l'articulation entre le service de la Parole et le service de la charité qui représente le levain qui fait grandir le corps ecclésial. Le pape Benoît XVI mettait en garde les diacres de Rome en 2006 : « Seule une forte réaffirmation du primat du ministère diaconal de la charité assurera l'accueil et un long avenir au diaconat restauré. Sinon, il pourrait subir le même sort que le diaconat dans l'Église primitive, écrasé entre la crainte d'être une menace pour l'identité des prêtres et les préoccupations des laïcs face aux nouvelles formes de cléricalisme. »

Les diacres, éléments moteurs du conseil de la mission

Le *Directoire pour le ministère et la vie des diacres permanents* insère fermement le diaconat permanent dans l'esprit de *Gaudium et spes*, affirmant que le diacre « doit connaître les cultures, les aspirations et les problèmes de son temps car c'est dans ce contexte qu'il est appelé à être un signe vivant du Christ Serviteur, et tout à la fois de faire sienne la tâche de

¹ Yves Congar, *Dictionnaire de la vie spirituelle*, Cerf, Paris, 2001, p. 265.

² *Ratio fundamentalis institutionis diaconorum permanentium*, n° 11.

l'Église de scruter les signes des temps et de les interpréter à la lumière de l'Évangile ».³

Nous comprenons là que les diacres permanents sont appelés à être des éléments moteurs des conseils de la mission dont je souhaite la présence dans toutes les paroisses ou groupements paroissiaux de notre diocèse.

Comme je l'écrivais dans l'ordonnance du 1^{er} octobre 2019, *pour la constitution des conseils de la mission*, ceux-ci ont pour vocation « de porter d'abord une grande attention aux réali-

LE DIACRE EST APPELÉ À ÊTRE UN SIGNE VIVANT DU CHRIST SERVITEUR.

tés humaines locales et de donner l'impulsion missionnaire. Ce sera possible en passant d'une préoccupation centrée sur la communauté paroissiale elle-même à une attention prioritaire à ceux qui ne connaissent pas encore le Christ ou qui ne le reconnaissent pas comme

Sauveur » (art. 1). « Il devra être en lien avec la vie associative locale, connaître l'organisation scolaire, les structures d'éducation de l'enfance et de la jeunesse, les institutions caritatives, le monde de la santé, les projets de développement urbain, les acteurs socio-économiques, les communautés d'autres religions. Il devra connaître son territoire géographique, en repérer et en anticiper les transformations, et s'intéresser aux questions environnementales » (art. 2).

Il apparaît donc clairement que les diacres doivent faire partie du conseil paroissial ou interparoissial de la mission attaché à leur lieu d'habitation. Non seulement la mission diaconale le justifie mais leur état de vie les y dispose d'une façon particulière.

En effet, par leur connaissance de la vie professionnelle, qu'ils soient encore actifs ou retraités, par leur expérience de la vie de couple et de parents pour les diacres mariés, par leur investissement dans la vie associative locale, par les réseaux de relations qu'ils ont su tisser,

³ *Directoire pour la vie et le ministère des diacres permanents*, n° 43.

parfois pendant de longues années dans leur ville et leur quartier, les diacres sont plongés dans la vie du monde.

Le ministère des diacres est souvent qualifié de ministère du seuil dans la mesure où ils servent de pont entre ceux qui sont à l'extérieur de l'Église et la communauté des fidèles. Ils sont appelés à être témoins de la joie de l'Évangile là où ils vivent : dans leur quartier, auprès des parents rencontrés à l'école de leurs enfants, dans leur lieu de travail ou d'engagement social, dans leurs clubs de loisirs, dans leur famille aussi.

Ils doivent être attentifs à entendre les joies et les espérances des personnes qu'ils fréquentent. Ils doivent être à l'écoute des misères et des appels à l'aide de ceux qui souffrent et vivent une situation de pauvreté.

Par le statut propre du diaconat permanent, conjugué à sa situation de vie personnelle, il est clair qu'un diacre peut offrir un service en faveur de l'Évangile et du Règne de Dieu, dans certaines circonstances ecclésiales ou existentielles, d'une manière plus forte et plus efficace que ne pourrait l'offrir un prêtre,

parce que ce dernier a un rôle pastoral plus large.

Un document de la Commission théologique internationale invite à ce qu'un effort soit fait pour que le diaconat soit « *un "ministère du seuil", qui tend à se préoccuper de "l'Église des frontières" : travail dans les milieux où le prêtre n'est pas présent et auprès des familles monoparentales, des couples, des prisonniers, des jeunes, des toxicomanes, des malades du sida, des personnes âgées, des groupes en difficulté, etc. On orientera ainsi les tâches diaconales vers des activités d'ordre social, caritatif ou administratif.* »⁴

Service des pauvres et liturgie

La présence d'un diacre dans une assemblée eucharistique n'est pas simplement une question de solennité plus ou moins grande. Elle est requise à un titre beaucoup plus fondamental qui est celui de la spécificité de son ministère dans l'Église.

⁴ Commission théologique internationale, *Le diaconat : évolution et perspectives*, La Documentation Catholique, 2003, n° 2284, p. 91.

Les diacres sont au service de toutes les formes de pauvreté qui marquent l'expérience de notre époque : la pauvreté matérielle bien sûr mais aussi la pauvreté spirituelle et culturelle qui affectent ceux qui sont en quête de sens. Ce souci des pauvres doit être présent dans tous les aspects de l'exercice du ministère diaconal. Même dans le service liturgique, le diacre est appelé à se tourner vers cette pauvreté pour amener tous les pauvres à l'autel du Christ.

A l'entrée de l'église, au début de la célébration, les diacres sont appelés à exprimer liturgiquement le ministère du seuil pour lequel ils sont ordonnés, à travers des gestes et des paroles d'accueil dont les Constitutions Apostoliques, au IV^e siècle, en donnaient déjà le sens : « Evêque, lorsque tu rassembles l'Eglise de Dieu comme pilote d'un navire, commande aux diacres, comme à des matelots, d'assigner leurs places aux frères, comme à des passagers, avec grand soin et dignité. Le diacre pourvoira aux places, pour que chacun en entrant se rende à sa place et qu'on ne s'asseye pas près de l'entrée. » On touche là des aspects extrê-

mement pratiques de la liturgie mais je suis convaincu qu'ils donnent chair à l'annonce de la Parole.

Comme ministres ordonnés, les diacres ont mission et autorité sacramentelle pour proclamer l'Evangile et donner l'homélie en mettant en pratique les paroles prononcées par l'évêque au moment de la remise de l'évangélaire lors de l'ordination diaconale : « Recevez l'Evangile du Christ que vous avez la mission d'annoncer. Soyez attentif à croire à la Parole que vous lirez, à enseigner ce que vous avez cru, à vivre ce que vous aurez enseigné. »

Le rôle des diacres se manifeste également d'une façon particulière au moment de la prière universelle qui est le prototype de la prière diaconale. Ayant pris connaissance des besoins de l'assemblée, le diacre peut traduire de manière adaptée les intentions de cette prière au nom de celle-ci.

Certes, aujourd'hui, les intentions de la prière universelle sont souvent préparées et lues par des laïcs mais il est bon de rappeler que c'est au diacre qu'il revient normalement d'ex-

primer les intentions de la prière universelle comme le dispose la Présentation générale du Missel romain.

La grande prière universelle du Vendredi saint, où le diacre donne l'intention dans un invitoire, où tous prient en silence et où le prêtre prononce l'oraison, constitue l'archétype de toute prière universelle. Là où des laïcs composent et lisent habituellement les intentions de la prière universelle, les diacres pourront participer à sa préparation et éventuellement définir quelles intentions eux-mêmes exprimeront.

Le rôle du diacre pendant l'action eucharistique peut paraître relativement effacé. En réalité, le diacre tient à l'autel le rôle signifiant de son ministère en dehors : il assiste le président, il est proche de l'autel, proche des mystères, qu'il est chargé de préparer en recevant les dons des fidèles qu'il porte à l'autel, et en élevant la coupe au nom de l'assemblée tout entière.

Je souhaite mettre en valeur le rôle du diacre dans l'invitation au geste de paix dont la

distanciation imposée par la crise sanitaire de la covid-19 nous a privés depuis quelques mois. C'est le diacre qui, si cela convient, invite à la paix en disant : « Frères, dans la charité du Christ, donnez-vous la paix. » Lui-même reçoit du prêtre la paix et il peut la présenter aux ministres et aux fi-

LE DIACRE EST GARDIEN DU SERVICE DE LA PAIX À L'INTÉRIEUR ET À L'EXTÉRIEUR DE LA COMMUNAUTÉ.

dèles les plus proches de lui. Ce rôle liturgique signifie que le diacre est gardien du service de la paix à l'intérieur et à l'extérieur de la communauté.

Dans l'ensemble de ces fonctions, apparaissent encore les deux traits marquants du rôle du diacre dans l'assemblée, à la fois aidant les fidèles à participer pleinement et en profondeur à l'action liturgique et se situant comme le serviteur de tous, notamment dans le partage de la communion. Aujourd'hui, d'autres chrétiens accomplissent aussi ce service de la communion. Le rôle du diacre est de veiller à ce que nul ne soit oublié, plus particulière-

ment les personnes malades, âgées, isolées, les prisonniers, etc.

Enfin, l'envoi de l'assemblée appartient au diacre. Le diacre renvoie les fidèles chez eux, en les envoyant à leur mission, afin qu'ils vivent et témoignent de ce qu'ils ont reçu dans l'Eucharistie.

La lecture attentive de ce qui précède montre, s'il en était besoin, que le rôle du diacre dans la liturgie eucharistique est loin d'être négligeable. Mais cela nécessite de la part de tous (prêtres, diacres, laïcs) un véritable effort de compréhension de ce que dit et vit l'Eglise dans sa liturgie. Il y a là encore bien des conversions à opérer dans nos habitudes.

Vocation au mariage et diaconat

Le mariage et l'ordre sont deux sacrements, deux dons gratuits de Dieu pour l'Eglise et pour le monde. Quand l'ordination est donnée à des hommes mariés, elle ne peut donc pas entrer en concurrence avec le don premier qu'est le mariage.

Au jour de leur mariage, l'homme et la femme sont unis par Dieu de telle façon qu'ils ne font plus qu'un. C'est pour cette raison qu'il est indispensable que l'épouse participe à l'ensemble du discernement et qu'elle exprime non pas seulement un simple acquiescement mais un consentement profond pour que son mari puisse être ordonné. Cela se traduit par le fait que, dans la liturgie de l'ordination, l'épouse est interrogée solennellement par l'évêque qui lui demande son accord pour que son mari soit ordonné. Pour envisager cette éventualité et pouvoir donner un consentement totalement libre, l'épouse est invitée à entreprendre avec son mari un parcours de discernement et de formation déployé sur un minimum de cinq années.

L'interpellation d'un homme marié pour cheminer vers le diaconat est parfois accueillie avec surprise dans le couple et elle peut introduire un certain ébranlement dans la vie conjugale. Chaque couple devra chercher sans cesse à affermir son équilibre pour que les deux époux puissent s'épanouir, chacun permettant à l'autre de grandir dans sa vocation

propre. La femme et l'homme, missionnaires de par leur baptême, doivent être reconnus dans leur individualité et leur vocation propre.

L'équilibre du couple doit avoir été expérimenté et vérifié dans la durée. C'est pourquoi la règle a été posée que, sauf dispense exceptionnelle, le diaconat ne peut être reçu par des hommes mariés que s'ils ont au moins trente-cinq ans et qu'ils sont mariés depuis plus de dix ans.

Dans le couple marié, seul l'homme est ordonné mais l'ordination que sa femme accepte est aussi une aventure spirituelle pour elle. Le diaconat est également un appel pour le couple et la famille.

Dans le diocèse de Pontoise où j'ai fixé comme un axe pastoral prioritaire l'attention à porter aux familles, les diacres, avec leur épouse, doivent avoir un rôle missionnaire de premier plan. Le couple dont l'époux a été ordonné diacre est appelé à rayonner des grâces reçues à travers les sacrements du mariage et de l'ordre. Ce rayonnement du couple doit être celui d'une foi annoncée, célébrée

et vécue de telle façon qu'il répande le bien autour de lui. Le bénéficiaire qu'il est appelé à porter s'expérimente de bien des façons.

La formation vers le diaconat que les épouses suivent avec leur époux présente un enrichissement qui vient nourrir la vie spirituelle du couple et de chacun. L'approfondissement

LE DIACONAT EST ÉGALEMENT UN APPEL POUR LE COUPLE ET LA FAMILLE.

théologique, biblique, ecclésiologique... conduit les époux à partager de façon plus intime sur leur vie de foi, leurs convictions et le sens de leur engagement. La prière des offices quotidiens des laudes et des vêpres auxquels les diacres se sont engagés est souvent dite en couple, de même que la retraite proposée annuellement est vécue à deux. Il n'y a pas seulement les couples dont le mari est diacre qui peuvent vivre une telle intimité de vie spirituelle mais, assurément, à ceux-là, il est donné de partager quelque chose d'absolument unique.

Il n'est pas rare, et c'est heureux, que des couples dont l'époux est diacre soient engagés dans la préparation au mariage. Il est fréquent aussi que des diacres mariés soient engagés dans l'accompagnement de personnes connaissant des difficultés dans leur vie de famille. Ils ont effectivement, par les grâces du sacrement de l'ordre et du mariage, une légitimité particulière pour mener ce type d'accompagnement.

Si le mariage chrétien est, aujourd'hui plus qu'il ne l'a jamais été, un signe d'interpellation dans notre monde contemporain, particulièrement ici en région parisienne, l'engagement commun et permanent d'un couple marié au service de l'évangélisation et du soin des plus pauvres est un signe encore plus interpellant.

L'engagement dans le diaconat est perçu comme un renoncement à une vie de famille autotournée au bénéfice d'une vie plus tournée vers le service des autres. Ce choix de répondre positivement à l'appel de l'Eglise peut susciter l'interrogation de l'entourage familial, professionnel ou du voisinage. Alors que notre monde

contemporain place souvent les choix individuels au sommet des principes d'une vie heureuse, qu'un couple choisisse de faire dépendre ses choix de vie, particulièrement familiaux et professionnels, du service des pauvres est un signe fort et prophétique pour notre temps.

Rôle des diacres dans les petites fraternités missionnaires

Les diacres sont les gardiens de l'esprit de service dans l'Eglise : service de la Parole, service de l'autel et service des pauvres. La contribution des diacres est de nous rappeler, qu'on soit laïc ou clerc, que la foi, dans ses diverses expressions (liturgie communautaire, prière personnelle et diverses formes de charité) possède une dimension essentielle de service envers Dieu et envers les frères.

L'identité des diacres permanents vivifie et renouvelle l'ecclésiologie de communion qui s'est développée avec le concile Vatican II. Cela aide à comprendre que l'Eglise est une communauté dans laquelle s'expriment différents ministères où les diacres, comme

icônes vivantes du Christ Serviteur, rappellent aux pasteurs et aux laïcs la dimension incontournable du service et du devoir de la charité. Les diacres reçoivent ainsi une double mission : celle d'éveilleurs de serviteurs et celle de veilleurs auprès des personnes les plus fragiles, pauvres et oubliées dans notre société.

Cette ecclésiologie de communion, je souhaite qu'elle trouve son expression concrète dans notre diocèse à travers les petites fraternités missionnaires. L'Eglise est appelée à être communion de communautés, ces communautés étant caractérisées par le lien de la charité fraternelle. Dans la création et le déploiement de ces fraternités, les diacres doivent avoir une place spécifique.

Mission paroissiale, interparoissiale et diocésaine

Les diacres ont donc un ministère que nous pourrions définir – en reprenant l'expression du pape François – « de sortie », c'est-à-dire qui doit éviter la tendance à se renfermer sur le domaine strictement liturgique

ou intraparoissial, pour servir à la première évangélisation et aux œuvres de charité.

Le diaconat est né pour être vécu sur le terrain. Pour qu'il ne se vide pas de toute signification en devenant marginal par rapport à la mission baptismale commune à tous les fidèles, il convient de le repenser dans le dynamisme « d'une Eglise en sortie » et de la nouvelle évangélisation.

Une telle mission doit être traduite concrètement dans un enracinement territorial. Elle peut s'exercer dans le cadre de la paroisse. Parmi les secteurs de la pastorale paroissiale dans lesquels les diacres peuvent particulièrement s'investir, on peut signaler, par exemple, la pastorale des familles, l'animation de la diaconie, le catéchuménat des adultes, l'accompagnement des familles en deuil, le service évangélique des malades.

Il convient de favoriser les missions qui portent sur les rapports avec le monde, dans le quotidien de la vie personnelle, familiale, sociale, professionnelle et civile. *Le Directoire pour la vie et le ministère des diacres*

permanents affirme que le service diaconal est lié à la dimension missionnaire de l'Église,

CETTE RÉFLEXION SUR LE MINISTÈRE DES DIACRES DANS LE VAL-D'OISE DOIT ÊTRE POURSUIVIE LOCALEMENT.

puisque « la mission s'étend aussi au témoignage rendu au Christ dans le cadre de l'éventuel exercice d'une profession civile ». ⁵

D'autre part, si le diacre est marié, il a la responsabilité d'offrir le témoignage de la sainteté du mariage et de la famille. Plus le diacre et son épouse grandiront dans l'amour mutuel, plus fort sera leur don à leurs enfants et plus significatif sera leur exemple pour la communauté chrétienne.

Les diacres se voient aussi confier, la plupart du temps, une mission diocésaine. Sans exclure d'autres secteurs pastoraux, il faut signaler les secteurs de la charité et de l'administration des biens de l'Église comme particulièrement spé-

cifiques du ministère diaconal. Ce sont deux domaines qu'il ne faut jamais séparer. En fait, la possession des biens temporels de la part de l'Église se justifie, outre la nécessité du culte et la subsistance des prêtres, par l'exercice de la charité évangélique en faveur des pauvres, comme le rappelle souvent le pape François.

Comment utiliser ce document ?

Loin d'être exhaustive et définitive, cette réflexion sur le ministère des diacres dans le Val-d'Oise doit être poursuivie localement, dans les paroisses, les aumôneries, les mouvements et services diocésains. J'espère que ce document permettra de faire découvrir ou mieux connaître le ministère des diacres.

En discernant davantage les contours du diaconat, les communautés locales seront, j'en suis convaincu, plus attentives à interpellier des hommes pour ce ministère.

⁵ *Directoire pour la vie et le ministère des diacres permanents*, n° 27.

Entre prêtres et diacres

Ce document est d'abord à lire et à travailler entre prêtres et diacres d'un même doyen-
né. Leurs ministères propres n'entrent pas en concurrence ; ils sont complémentaires et s'enrichissent mutuellement. Le temps fort de la messe chrismale, vécue en diocèse avec l'ensemble des ministres ordonnés, rend visible d'une belle manière la fraternité qui nous unit.

J'appelle à ce que, localement, cette fraternité entre prêtres et diacres soit nourrie à la fois dans sa dimension spirituelle et sur le plan de la convivialité, au service de l'annonce de l'Évangile.

Avec les EAP, conseils de la mission et conseils aux affaires économiques

La participation des diacres aux instances de synodalité que sont les EAP et conseils paroissiaux est une grande richesse. Je demande aux curés de diffuser ce document aux membres de ces équipes et de prendre le temps de le travailler avec eux. Ce travail peut avoir deux objectifs : mieux définir ce que l'on peut attendre des diacres

dans ces équipes et dans la vie de la paroisse mais aussi discerner de façon concrète qui, dans la paroisse, pourrait être interpellé pour se préparer à ce ministère.

En assemblée paroissiale, dans un service diocésain, une aumônerie, un mouvement

- Ce que les diacres signifient par le sacrement de l'ordre qu'ils ont reçu, tous les baptisés sont appelés à le vivre. En conséquence, je souhaite que ce texte puisse être largement diffusé et présenté aux fidèles. Ainsi, une assemblée paroissiale peut être un lieu pertinent pour aborder la question du diaconat.

- Je souhaite également que les services diocésains se saisissent de ce texte et se posent la question de la pertinence qu'un diacre puisse y assumer un rôle, en particulier pour rappeler l'attention prioritaire à porter aux plus petits. Dans l'Enseignement catholique, par exemple, la place des prêtres référents est traditionnelle et bien définie. A la lumière de ce texte, est-il envisageable de

penser la place d'un diacre dans le dispositif pastoral et missionnaire, pour signifier la diaconie de l'Église ?

- Je souhaite que dans l'Enseignement catholique, comme au Secours catholique, dans les aumôneries ou les mouvements, particulièrement ceux dont l'action manifeste auprès des plus fragiles la présence du Christ Serviteur, un discernement soit mené pour interpeller des hommes sur la possibilité de servir comme diacre.



Ce texte sur les diacres dans le Val-d'Oise est un document de travail, destiné à initier et nourrir la réflexion de chacun. Je sais pouvoir compter sur la collaboration de l'équipe diocésaine pour le diaconat permanent. Elle est disponible pour épauler les communautés locales dans leur réflexion et leur discernement en vue de susciter et d'accompagner les vocations au diaconat. N'hésitez pas à prendre contact avec elle.

A Cana, alors que le vin vient à manquer, Marie, attentive au besoin des convives, intercède auprès de son fils. A la réponse de Jésus, elle réagit en orientant vers lui les serviteurs (*diakonos*) : « *Faites tout ce qu'il vous dira* » (Jn 2, 5).

Confions à l'intercession de la Vierge Marie, figure de l'Église pauvre et servante, le ministère des diacres de notre beau diocèse, ceux qui sont déjà diacres, ceux qui sont en formation vers le diaconat et ceux qui seront interpellés.

22 janvier 2021,
en la fête de saint Vincent.

A handwritten signature in black ink that reads '+ Stanislas Lalanne'. The signature is written in a cursive, flowing style.

+ Stanislas LALANNE
Evêque de Pontoise
pour le Val-d'Oise



Diocèse de Pontoise †